



27 mars 2015

## Tarnac: Julien Coupat perd en appel face à la police



Julien Coupat. (Photo DR)

La cour d'appel de Versailles a confirmé vendredi le non-lieu dans une plainte déposée par l'avocate de **Julien Coupat** et **Yldune Lévy**, animateurs du réseau autonomiste d'ultra-gauche, accusant des policiers enquêteurs d'avoir rédigé des faux PV. Dans le volet principal, visant le sabotage de lignes SNCF en novembre 2008 (des caténaires dans l'Oise, l'Yonne et la Seine-et-Marne), dix personnes sont poursuivies pour « *association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste* ». En contre-point, **M<sup>e</sup> Marie Dosé** avait porté plainte pour faux en écriture publique, visant un PV concernant la filature de Julien Coupat, accusant des services de police - la DCRI (renseignement intérieur) et la SDAT (section antiterrorisme) d'avoir menti : « *Il n'y a pas seulement des incohérences et des erreurs matérielles, mais de véritables contradictions* » qui justifieraient une qualification de faux. En vain, donc, sauf pourvoi en cassation. Durant cette information judiciaire ouverte en novembre 2011, les policiers enquêteurs s'étaient réfugiés derrière le secret défense. Reste donc à juger le volet principal visant le «groupe de Tarnac», aucun procès n'étant encore programmé.